

4.2 Objectifs du projet

Desservir en eau potable la population du SIAEP de Saint-Vivien de Médoc et remplacer le forages les Piots endommagé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera réalisé sur la commune de Saint-Vivien de Médoc

La nappe visée par le forage est celle de l'Éocène moyen, elle sera captée entre 90 et 150 m de profondeur (cotes prévisionnelles).
Le forage sera techniquement conforme à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'objectif de débit du forage est compris entre 80 et 150 m³/h. Le débit d'exploitation sera fixé en fonction des caractéristiques de l'ouvrage qui seront connues une fois l'ouvrage réalisé. En fonction du débit d'exploitation du nouveau forage, le syndicat étudiera une répartition optimale des prélèvements sur l'ensemble de ses ressources afin de préserver au mieux les nappes profondes.

La mise en exploitation de l'ouvrage relèvera des procédures réglementaires suivantes :

- Du code de l'environnement, articles R214-1 à R214-56, (autorisation rubriques 1.1.2.0 et 1.3.1.0),
- Le code de l'environnement articles R122-1 à R122-24,
- Le décret du Décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale
- Le code de la santé publique, articles R1321-1 à R1321-63 (eau consommation humaine et périmètres de protection - DUP)
- L'arrêté du 11 janvier 2007,
- L'arrêté ministériel du 20 juin 2007,
- Le décret 2003-868 du 11 septembre 2003,
- Le décret 2003-869 du 11 septembre 2003,
- Les arrêtés ministériels du 11 septembre 2003.

Un dossier d'autorisation d'exploitation de l'ouvrage, de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine et de mise en place des périmètres de protection sera déposé pour instruction auprès de la DDTM 33 et de l'ARS avant mise en exploitation de l'ouvrage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du forage est soumise à déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0. de l'art R 214-1 du Code de l'environnement.

Un dossier de déclaration complet sera déposé auprès de la Police de l'eau, il contiendra :

- la justification des besoins en eau du syndicat,
- la présentation du projet de forage (contexte géologique, hydrogéologique, descriptif des travaux envisagés)
- la notice d'incidence du projet sur le milieu naturel (eaux superficielles, souterraines, milieu naturel, usages).
- La définition de mesures compensatoires le cas échéant,
- La compatibilité du projet avec le SDAGE Adour Garonne 2016-2021 et les SAGEs en application (Nappes Profondes de Gironde, Estuaire de Gironde) sur le territoire d'étude,
- Une Notice simplifiée de l'incidence du projet sur les sites natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'un forage captant la nappe de l'Éocène moyen sur la commune de Saint-Vivien de Médoc	
Profondeur prévisionnelle de l'ouvrage : 160 m	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Route de Vensac, lieu-dit les Piots
Commune de Saint-Vivien de Médoc

Coordonnées Lambert 93 :

X = 384 290 m Y = 6 487 700 m

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Pointe du Médoc approuvé le 25/10/2002 Le site d'implantation du futur ouvrage n'est pas en zone inondable
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral n°E2005/14 du 28 février 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartitions des eaux (ZRE)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage est destiné à l'alimentation en eau potable
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de forage se trouve à environ 800 m à l'ouest du site Natura 2000 FR7200680 Marais du Bas Médoc et à 1400 m à l'ouest du site Natura 2000 FR7210065 Marais du Nord Médoc
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet de forage en vue d'alimenter en eau potable le SIAEP de Saint-Vivien de Médoc et en remplacement du forage les Piots Débit souhaité : entre 80 et 150 m3/h Nappe captée visée : Eocène moyen
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle concernée par les travaux est actuellement utilisée pour la culture de pins maritime. Une coupe de cette parcelle devra être réalisée (superficie de 770 m2)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les machines seront insonorisées selon la réglementation en vigueur. Les habitations les plus proches sont situés à 100 m au nord du site des travaux de forage. Sauf contraintes de chantier exceptionnelles décidées en accord avec le maître d'oeuvre, les travaux seront exécutés sur la plage horaire 7h-20h, excepté dimanches et jours fériés. L'entreprise devra se conformer à la réglementation municipale éventuelle.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux de développement du forage au milieu naturel (fossé affluent du chenal du Gua). Qualité des eaux rejetées similaire à de l'eau potable. Traitement des eaux brutes avant rejet (décantation des MES,...) lors du chantier de forage
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets seront gérées conformément à la réglementation générale.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le forage sera techniquement conforme à l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 relatif aux rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature Loi sur l'eau. Il ne sera pas vecteur de pollution (échange d'eaux de nappe, ...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation de ce forage destiné à l'alimentation en eau potable de la population du SIEAP de Saint-Vivien de Médoc a pour objectif de remplacer le forage des Piots endommagé.

Pendant la phase chantier, des mesures seront prises afin de minimiser les nuisances pour les tiers et le milieu naturel, notamment la gestion du rejet d'eau. Ces rejets seront suivis et traités (décantation des MES...).

La réalisation des travaux de forage feront l'objet de dossier de déclaration loi sur l'eau.

La mise en exploitation du forage relèvera de la réglementation Loi sur l'eau et du Code de la Santé Publique.

Au vu de l'impact limité du projet, l'étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

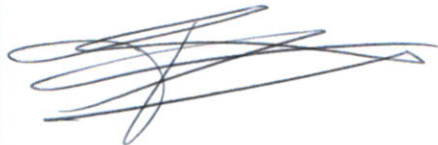
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

St Vivien de Medoc
Le Président

le *18 Dec* - 2017

Signature



Annexe obligatoire n°2 : plan de situation

Le tableau et les figures suivantes rappellent les coordonnées géographiques et cadastrales de l'ouvrage (Tableau 1, Figure 1 et Figure 2) :

Département	Gironde (33)
Commune	Saint-Vivien de Médoc
Section cadastrale	C
Parcelle cadastrale	582
Coordonnées géographiques (Lambert 93)	X = 384 290 m
	Y = 6 485 365 m
Altitude (m EPD – Géoportail)	7 m

Tableau 1 : Localisation de l'implantation du futur ouvrage

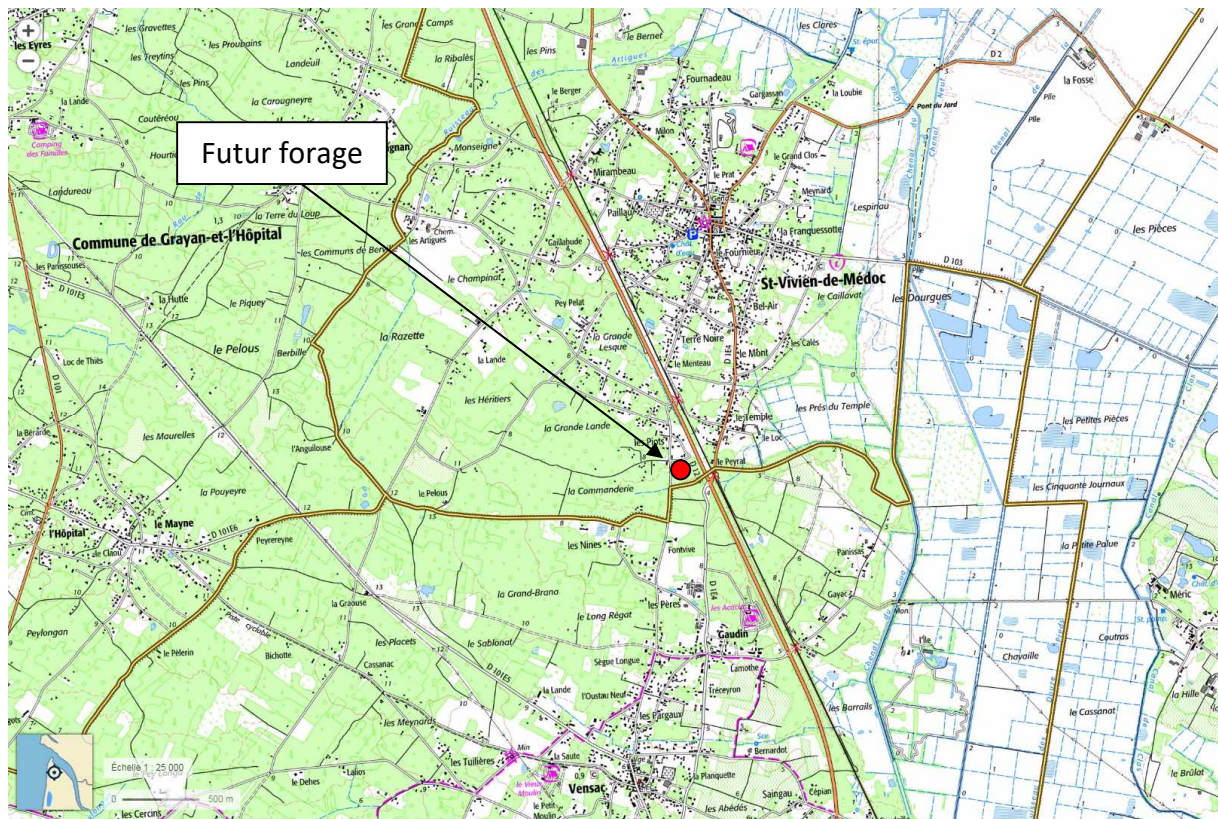


Figure 1 : Localisation du futur forage sur fond IGN (échelle 1/25000 – source : Géoportail)



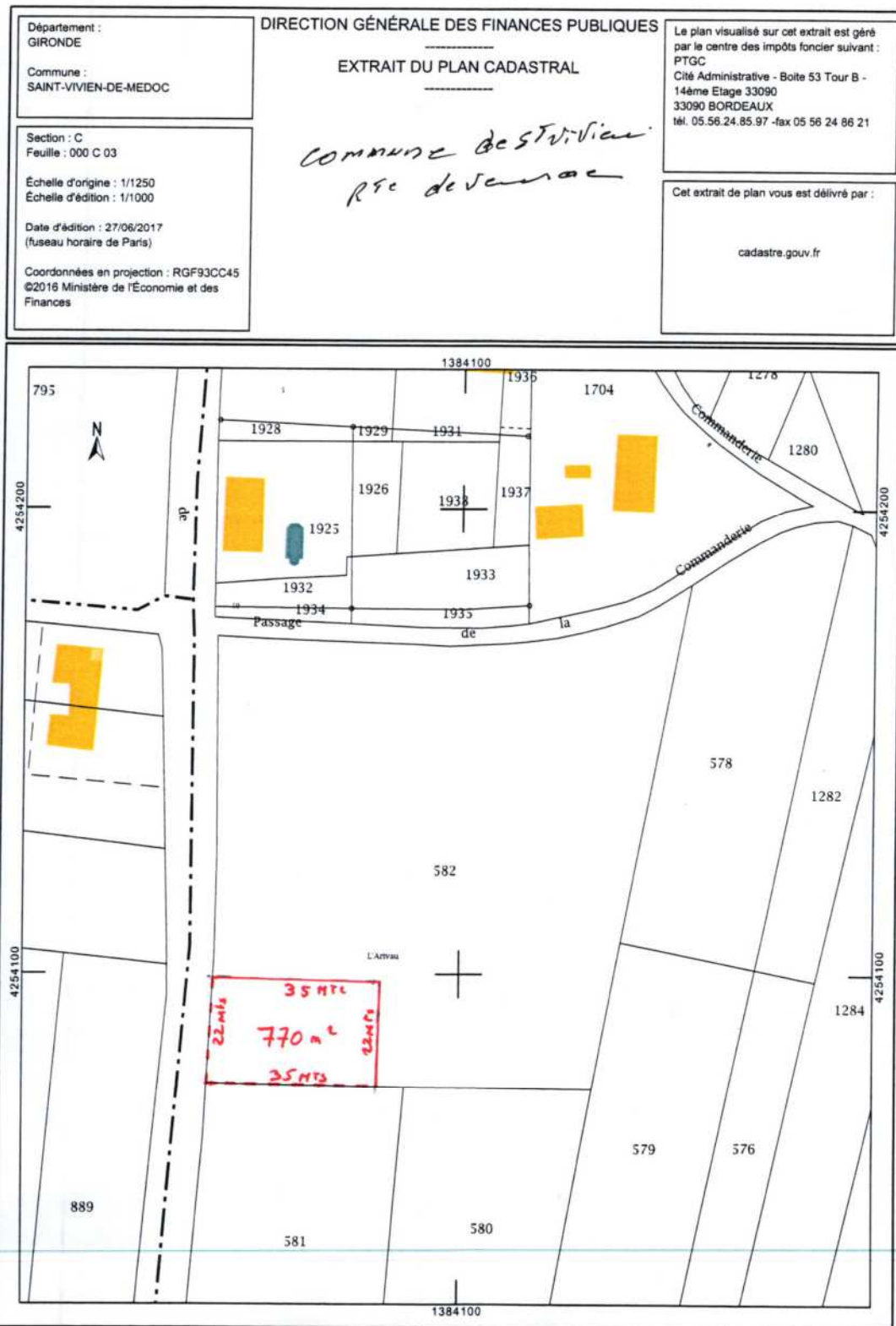


Figure 2 : Localisation de l'implantation du futur forage sur fond cadastral (Source : cadastre.gouv)





Annexe obligatoire n°3 : photographie du projet

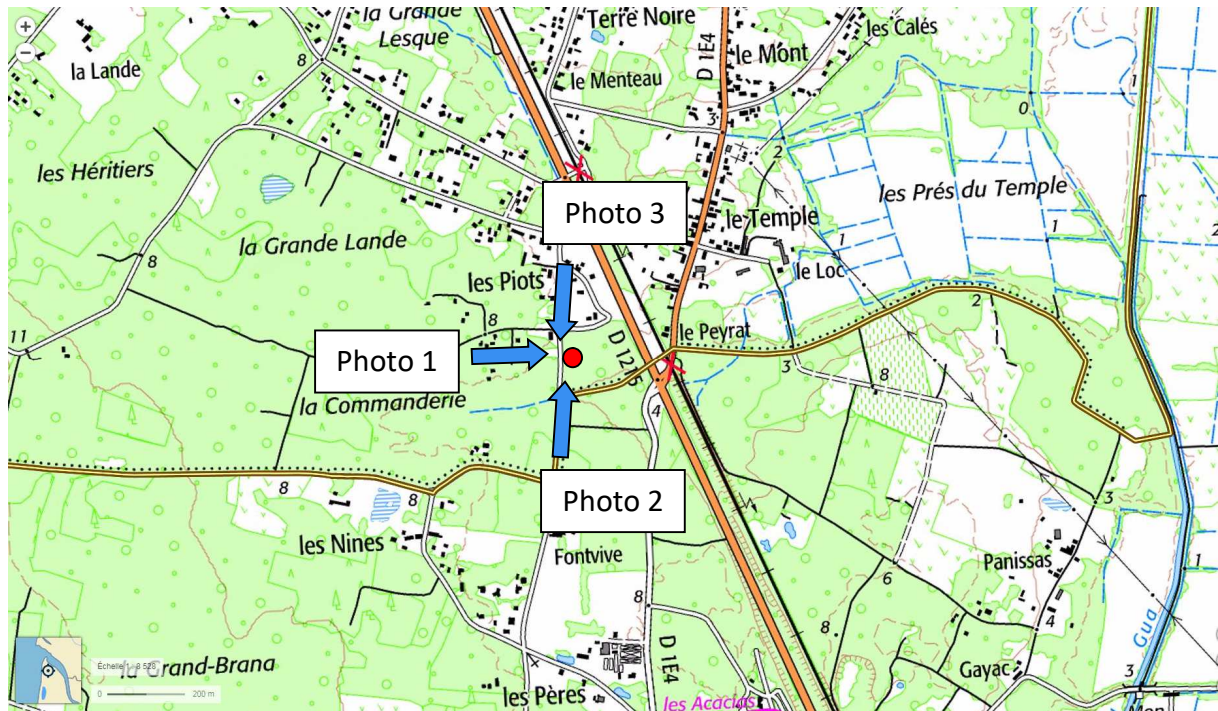


Figure 3 : Localisation des prises de vues par rapport au lieu d'implantation du futur forage





Photo 1 : Parcelle d'implantation du futur forage (partie pinède à gauche)



Photo 2 : Route d'accès à la parcelle





Photo 3 : Route d'accès à la parcelle



Annexe obligatoire n°4 : plan du projet

Le log hydrogéologique issu du modèle MONA du BRGM (source : SIGES Aquitaine) situe l'aquifère de l'Eocène moyen entre 42 et 156 m/sol (Figure 4).

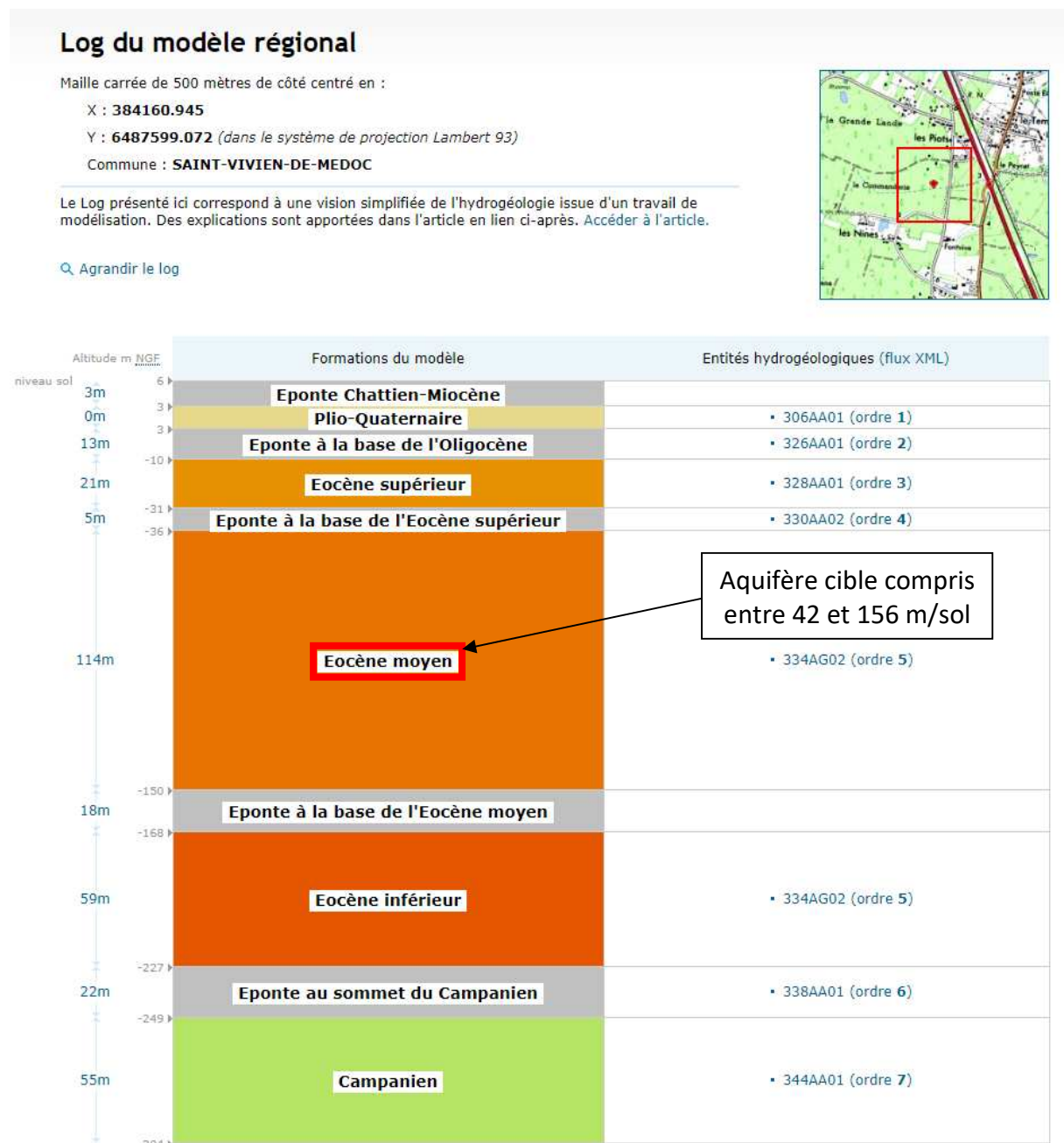


Figure 4 : Log hydrogéologique extrait du modèle MONA (source : SIGES Aquitaine)



Le forage les Piots présents à 1 km au nord-est du projet capte également l'Eocène moyen. Sa coupe technique et géologique est présentée ci-dessous (Figure 5).

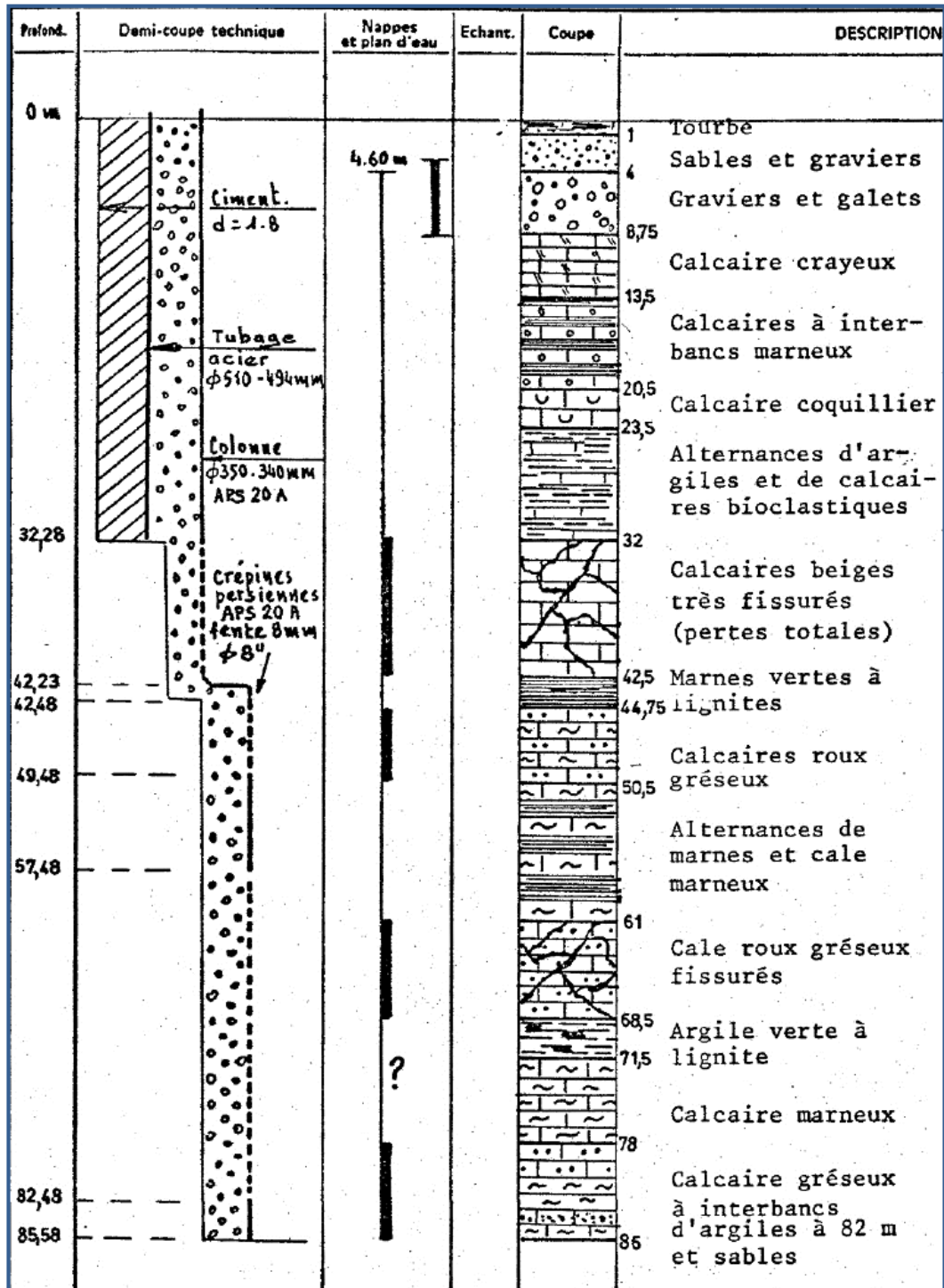


Figure 5 : Coupe géologique et technique du forage les Piots (BSS001UZTQ - ancien 07305X0046)

Le projet de nouveau forage a pour objectif de remplacer le forage des Piots qui est endommagé et qui présente également des problèmes de concentration en COT trop élevé. Ces problèmes de COT proviennent probablement de la première arrivée d'eau (arrivée d'eau principale – 41% du débit



total) située entre 32,3 et 33,0 m. Afin de s'affranchir de ce problème, le nouveau forage masquera cette première arrivée d'eau ainsi que les autres calcaires fissurés (susceptible également d'être source d'eau chargée en COT) jusqu'aux argiles vertes à lignite estimées entre 42 et 45 m. La coupe géologique et technique provisoire du nouveau forage est présentée ci-dessous (Figure 6).





Coupe technique et géologique (prévisionnelle) du forage les Piots 2

Coupe lithologique Coupe technique

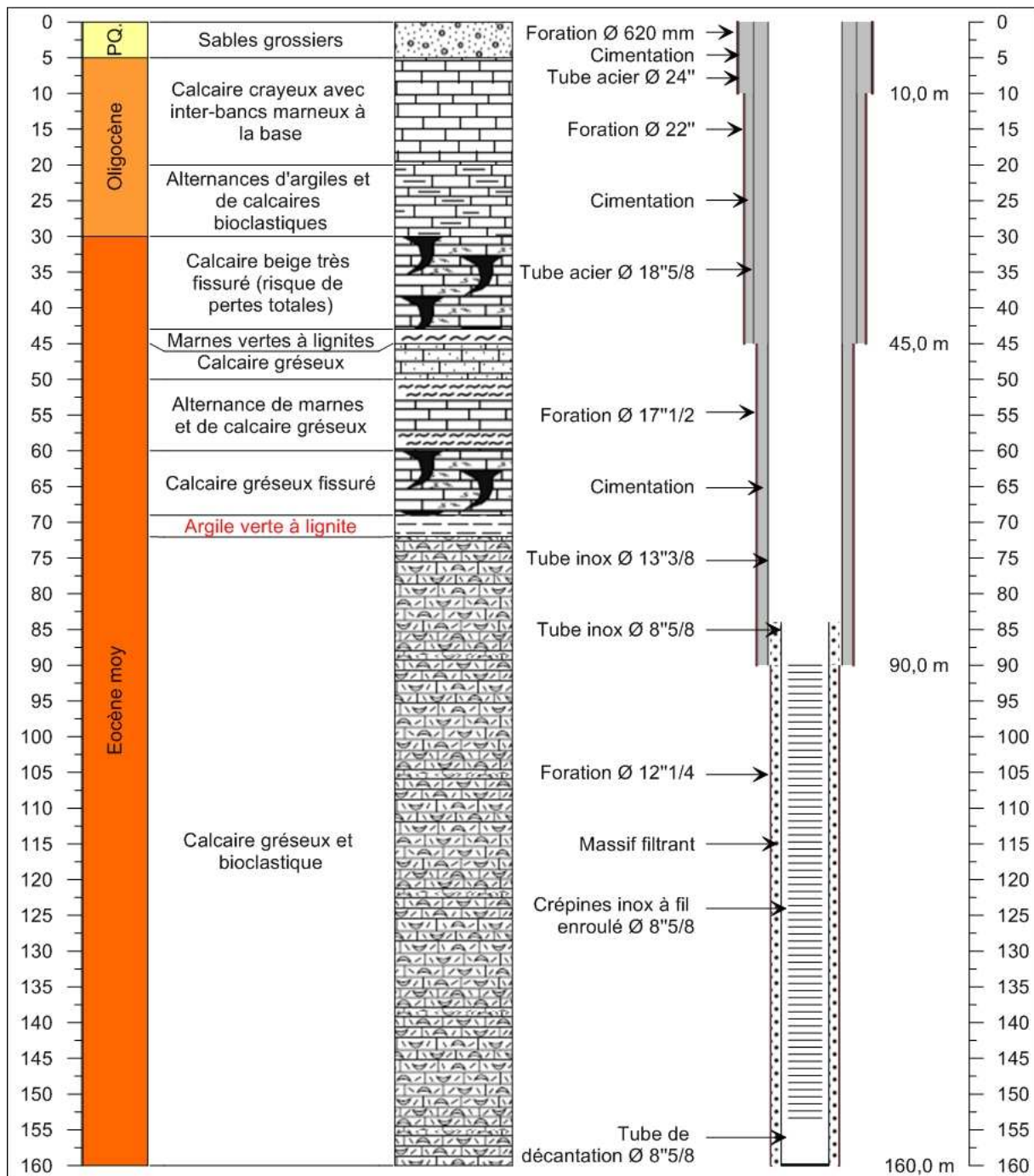


Figure 6 : Coupe géologique et technique (prévisionnelle) du nouveau forage



Annexe obligatoire n°5 : plan des abords du projet

L'implantation du futur forage se trouve en zone forestière. Les premières habitations sont localisées à environ 100 m du projet (Figure 7).

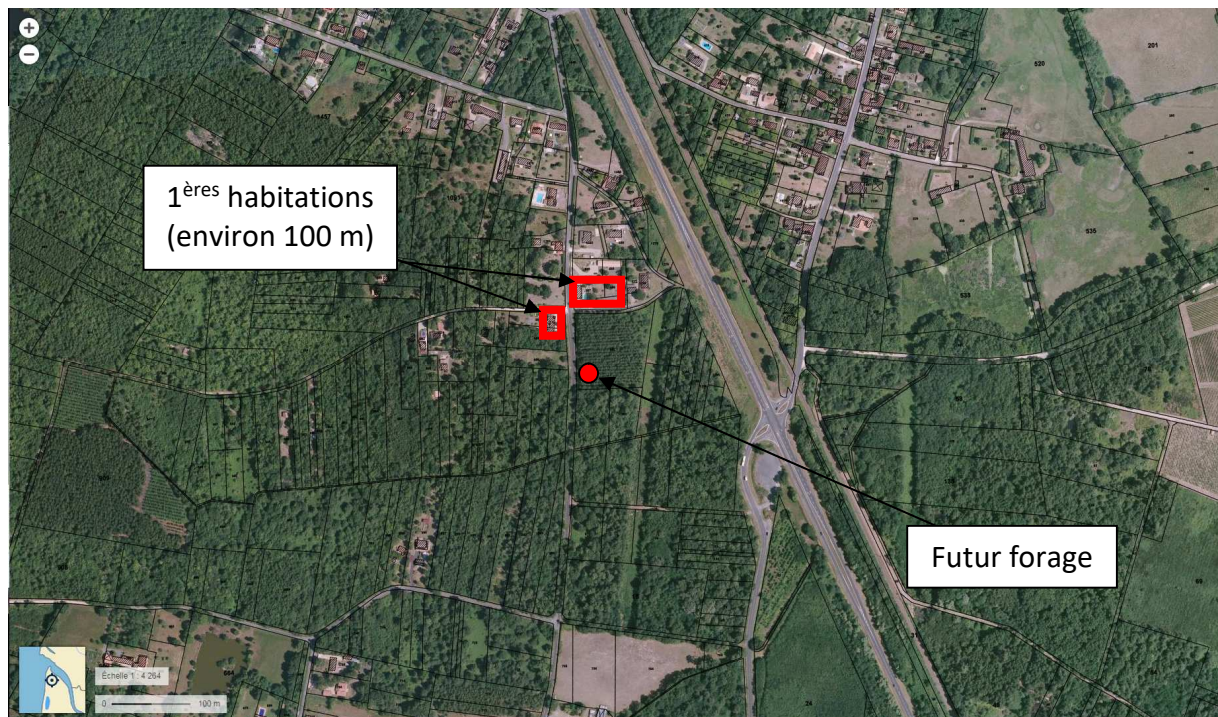


Figure 7 : Occupation du sol à proximité du site d'implantation du futur forage (vue aérienne extraite de Géoportail)

D'après le Plan Local d'Urbanisme (Figure 8), le projet se trouve dans une zone naturelle (Zone N).



LEGENDE

Prescriptions édictées par le P.L.U

-  **Limite de zones**

- Zones urbaines et à urbaniser :
 -  UA : Zone urbaine du centre-bourg
 -  UB : Zone urbaine du bourg
 -  UC : Zone urbaine d'extension du bourg
 -  UD : Zone urbaine d'habitat diffus
 -  UY : Zone d'activités
 -  1AU : Zone à urbaniser
 -  2AU : Réserve foncière

- Zones agricoles et naturelles :
 -  Ap : Zone à vocation agricole de stricte protection
 -  A : Zone à vocation agricole
 -  Np : Zone naturelle de stricte protection
 -  N : Zone naturelle
 -  Nn : Zone naturelle de constructibilité limitée
 -  Nc : Zone du port de Saint-Vivien
 -  Nop : Zone naturelle de protection à vocation ostréicole et aquacole
 -  Nt : Zone naturelle à vocation touristique
 -  Ne : Zone naturelle à vocation d'équipement
 -  Ns : Zone de la station d'épuration

-  Emplacement réservé
-  Espaces boisés classés

-  Application de l'article L 111,14 du code de l'urbanisme

proximité du PPRI
 r au dossier PPRI annexe 7,2 du dossier de PLU
 zone rouge
 zone jaune

de paysage et de patrimoine identifiés au titre de l'article
 7° du Code de l'urbanisme
 élément patrimonial bâti
 allées de tamaris et de prunelliers
 arbre remarquable

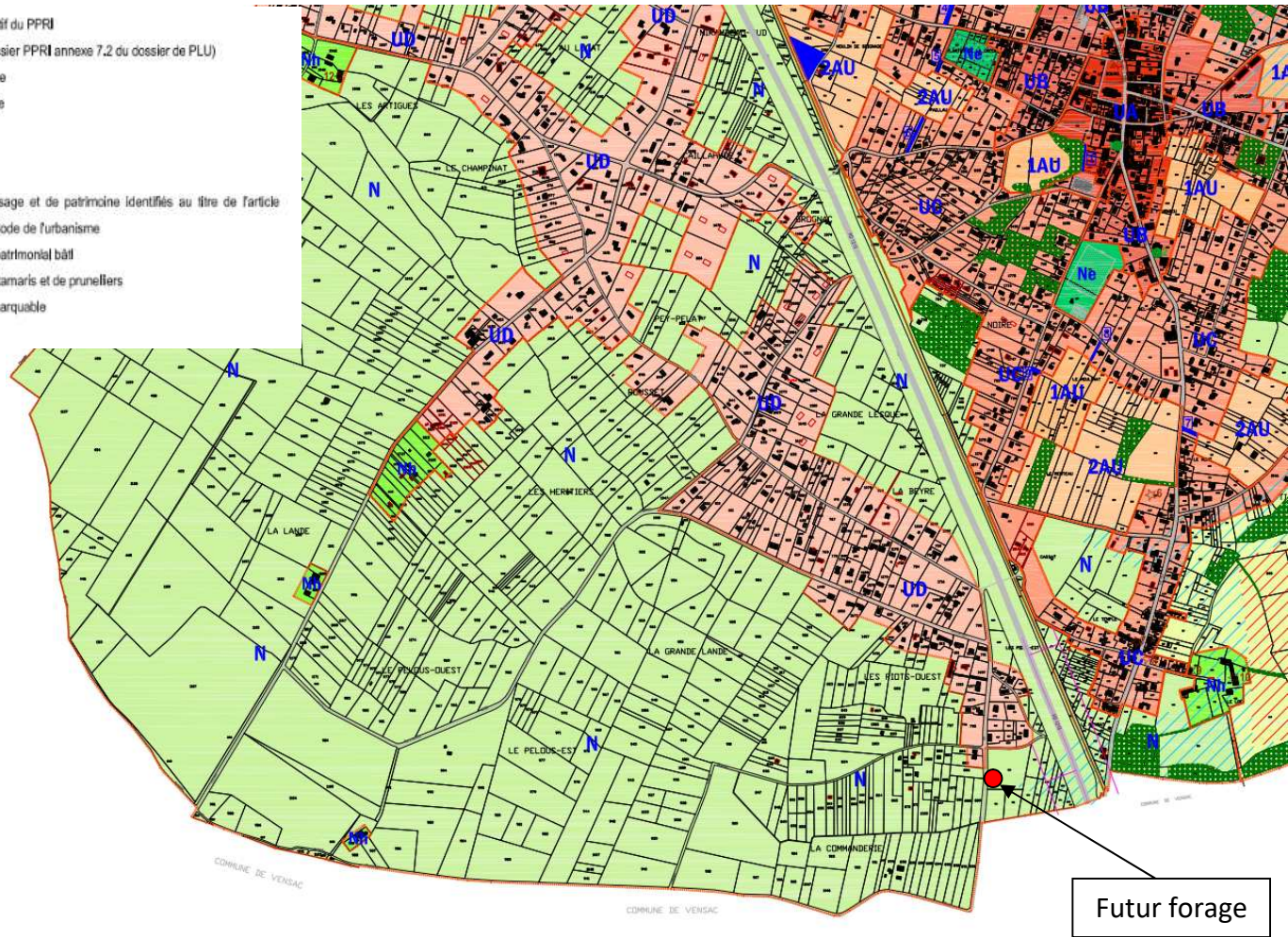


Figure 8 : Extrait du PLU de la commune de Saint-Vivien de Médoc (PLU d'octobre 2014)



Annexe obligatoire n°6 : localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Le projet se trouve à environ 800 m du **marais du bas Médoc** (Figure 9) qui est inscrit en tant que SIC (FR7200680) par la commission européenne en attendant l'arrêté du ministère de l'environnement pour être classé en ZSC. Quatre espèces prioritaires ont été recensées (un mammifère, un amphibien, un invertébré et un végétal : le cresson de Thore). Les habitats constituant ce marais (prairies maigres, forêts alluviales, lacs eutrophes, prés salés, landes humides, etc.) sont des lieux propices au développement et à l'expansion de ces espèces caractéristiques de ce milieu.

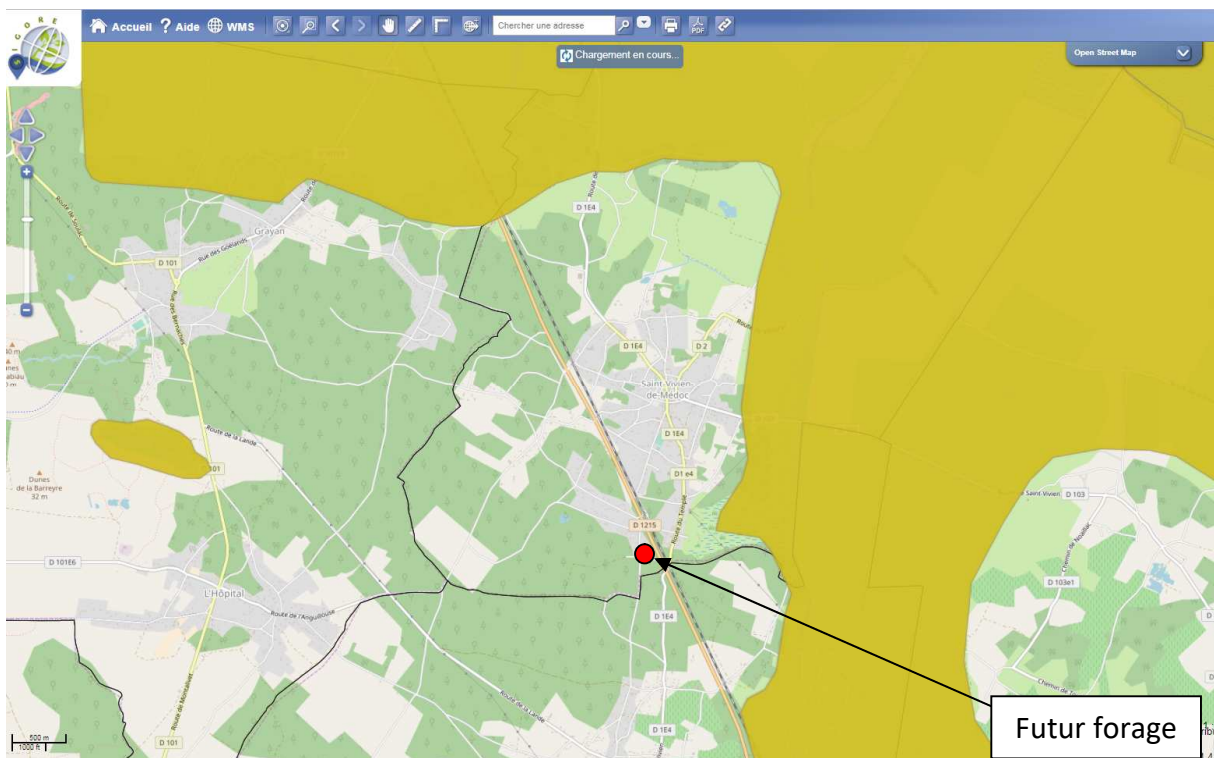


Figure 9 : Localisation du projet par rapport aux SIC (Directive Habitat – source SIGORE)

Le projet se trouve à environ 1 400 m du marais du Nord Médoc (Figure 10) qui est recensé en tant que ZPS (FR7210065). Cette zone présente une biodiversité importante par des habitats diversifiés (marais, dune, prairie, terres arables, forêts, etc.).



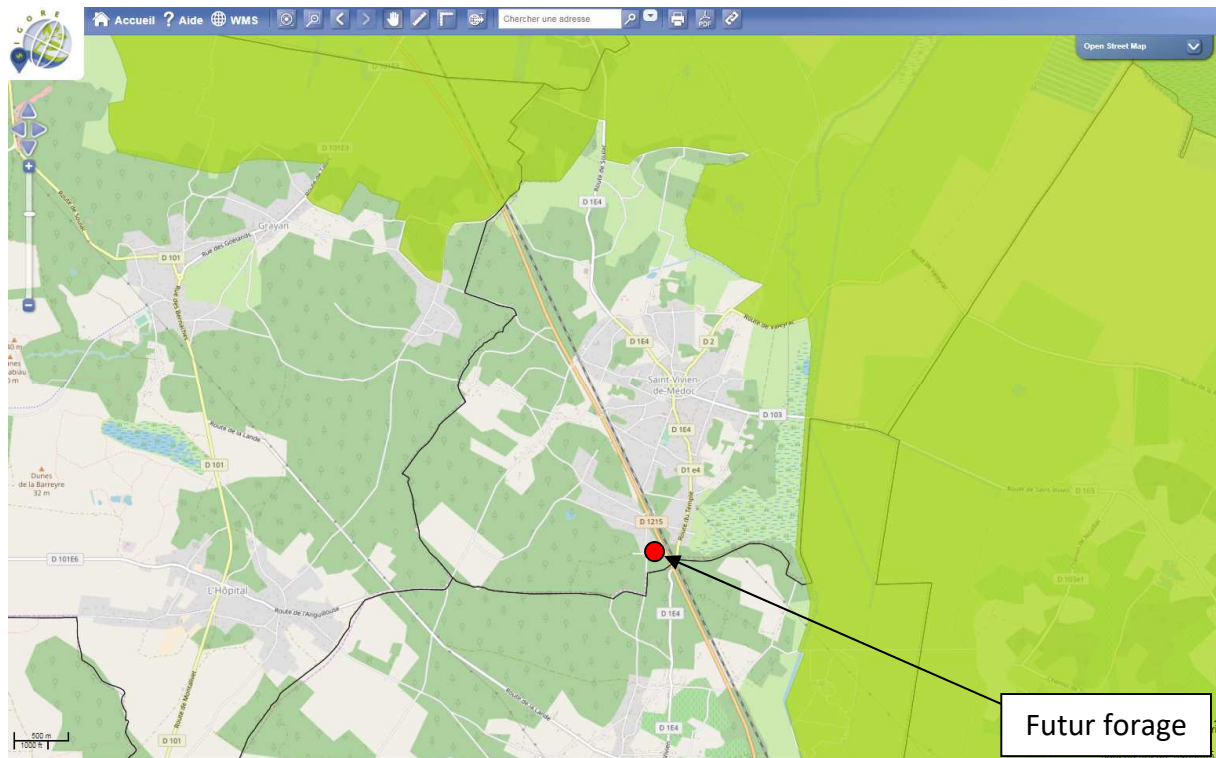


Figure 10 : Localisation du projet par rapport aux ZPS (Directive Oiseaux – source SIGORE)



Observation sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.






antea[®]group